



Programme Séjours culture – Printemps 2019

Dates Du 13 au 24 mai 2019 (inclus)

Contexte Ce programme est proposé par le ministère de la Culture (Secrétariat général, Service des affaires juridiques et internationales) dans le cadre de son offre de formation et programmes d'accueil de professionnels étrangers.

Les séjours culture sont de courts séjours individualisés ou semi-individualisés permettant aux professionnels étrangers de bénéficier de rencontres et de rendez-vous afin de leur fournir des connaissances et outils pertinents et utiles dans le cadre de leurs fonctions, pour la réalisation de leur projet professionnel.

Les échanges se dérouleront **en anglais**.

Public Ce séminaire s'adresse à des **professionnels confirmés** du secteur culturel **sans exclusive de zone géographique**, contribuant dans leur pays d'origine à la conduite de projets culturels. Les professionnels doivent être **anglophones**.

Thèmes Les séjours culture, par leur format, s'adaptent au profil des candidats retenus pour leur permettre un séjour le plus en adéquation possible avec leurs attentes et leur projet professionnel. Ils s'articulent cependant autour des thèmes généraux suivant :

- **Spectacle vivant**
- **Arts visuels, design, mode et métiers d'art**
- **Patrimoine bâti et qualité architecturale**
- **Livre**
- **Industries culturelles et créatives**

Le séminaire s'appuie sur l'expérience des professionnels et responsables culturels reconnus à Paris et en région : ministère de la Culture (et opérateurs rattachés), collectivités territoriales, bibliothèques, musées et sites patrimoniaux, lieux de création et autres équipements culturels publics comme privés.

Prise en charge Le ministère de la Culture prend en charge :

- les frais pédagogiques
- les frais de séjour (hébergement et *per diem*)
- les déplacements intérieurs en France effectués pour les besoins du programme
- les assurances

Attention : le titre de transport international n'est pas pris en charge et doit être assumé soit par le candidat, son établissement de rattachement, l'Ambassade de France ou Institut français du pays de résidence, ou toute autre instance.

Procédure de candidature Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site du ministère de la Culture (www.culturecommunication.gouv.fr/politiques-ministerielles/Europe-et-international/accueil-et-formation).

Une fois complété, ce dossier devra impérativement être transmis à l'Ambassade de France (Service de coopération et d'action culturelle) ou à l'Institut français du pays de résidence du candidat, qui le visera et le fera parvenir **au plus tard 22 février 2019 au ministère de la Culture** à : contact-international@culture.gouv.fr.



Ce séminaire fera l'objet d'une sélection exigeante du jury constitué par le ministère de la Culture qui appréciera les candidatures à partir des critères suivants :

- qualité de la démarche professionnelle à l'origine de la candidature et motivation
- effet structurant du séminaire pour l'institution d'origine et l'environnement professionnel du candidat
- perspectives de développement de coopérations institutionnelles entre le pays d'origine et la France, ainsi qu'entre les pays représentés

INFORMATION

ministère de la Culture

Nicolas BREAND

Tel : 33.1/40 15 37 11

Email : nicolas.breand@culture.gouv.fr